

Réunion du 21 octobre 2021 au 22 octobre 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Mobilisation pour l'emploi	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du travail,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble relatif à la conditionnalité des aides - volet emploi
le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble relatif au soutien à la transmission-reprise d'entreprises
le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble relatif au pack d'accompagnement jeunes en insertion
le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble relatif au plan de formation aux métiers de la transition écologique et de demain
le rejet de l'amendement du groupe L'Ecologie Ensemble relatif au soutien aux territoires zéro chômeurs

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

ENTENDU les interventions de : Sabine LALANDE, Mélanie COSNIER, Sophie CASCARINO, Mahaut BERTU, Arash SAEIDI, Sandra IMPERIALE, Gabriel de CHABOT, Franck NICOLON, Philippe BARRE, Eléonore REVEL, Anita DAUVILLON, Christine TAFFOREAU-HARDY, Béatrice ANNÉREAU, Jean-Luc CATANZARO, Séverine ORDRONNEAU, Guillaume GAROT, Roch BRANCOUR, Isabelle LEROY, Franck LOUVRIER, Nathalie POIRIER,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative n°2 d'une dotation de 100 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n°388: « AUTONOMIE DES JEUNES »,

AFFECTE

une autorisation de programme de 100 000 € au titre du programme n°388: « AUTONOMIE DES JEUNES », pour la prise en charge des dépenses liées aux nouveaux développements de la solution technique e.pass jeunes,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 25 000 € au titre du programme n°388: « AUTONOMIE DES JEUNES », pour la prise en charge des dépenses liées aux nouvelles prestations de fonctionnement du marché subséquent,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 475 000 € au titre du programme n°388: « AUTONOMIE DES JEUNES », pour le versement des aides « prim'ojob étudiants » aux jeunes bénéficiaires,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative n°2 d'une dotation de 3 200 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°502 : « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 3 200 000 € pour le versement des subventions dans le cadre du « Parcours emploi tutorat » au titre du programme n°502 : « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi »,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative n°2 d'une dotation de 700 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°500 : « RÉGION FORMATION - PRÉPA» pour la mise en place du « Parcours emploi tutorat + »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 700 000 € au titre du programme n°500 : « RÉGION FORMATION - PRÉPA» pour le versement des subventions dans le cadre du « Parcours emploi tutorat + »,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative n°2 d'une dotation de 200 000 € d'autorisations d'engagement et 100 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n°523 : « Ingénierie et Etudes Emploi formation professionnelle continue» pour la mise en place de la plateforme emploi en Pays de la Loire,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € et une autorisation de programme d'un montant de 100 000 € au titre du programme n°523 : « Ingénierie et Etudes Emploi formation professionnelle continue» pour la mise en place de cette plateforme emploi,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative n°2 d'une dotation de 800 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°541: « Actions territoriales orientation et emploi »,


AFFECTE

une autorisation d'engagement de 200 000 € au titre du programme n°541: « Actions territoriales orientation et emploi », pour la prise en charge des dépenses liées au déploiement du « Village de l'emploi" ,

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement de 600 000 € au titre du programme n°541: « Actions territoriales orientation et emploi », pour le versement des subventions liées au déploiement du « Village de l'emploi ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs